

Villette-sur-Ain

Isabelle Roussel: « Avec la Légion viennent l'honneur mais aussi des devoirs »

Depuis sa création en 1802 par Napoléon, la plus haute distinction française, symbole d'excellence et de mérite, a vu ses critères d'attribution évoluer au fil du temps pour refléter les valeurs de la société. Pour savoir ce que cette distinction représente en 2025, rencontre avec Isabelle Roussel, présidente de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) pour le territoire Dombes-Cotière.

Quel est le rôle de la SMLH ?

« Elle a été fondée en 1921 pour être une société d'entraide qui regroupe des volontaires parmi les récipiendaires de la légion d'honneur. Car si recevoir la décoration suprême est un honneur, cela entraîne des devoirs comme indiqué dans la loi portant création d'une légion d'honneur du 29 floréal an X

(19 mai 1802): "Chaque individu admis dans la Légion jurera, sur son honneur, de se dévouer au service de la République [...] de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité." La SMLH a maintenant évolué et se consacre à la solidarité intergénérationnelle et au renforcement du lien social. »

Comment est structurée la SMLH ?

« Forte de 40 000 membres, la société est territorialisée et se découpe en 128 sections départementales qui se déclinent en 570 comités. Ainsi pour notre département, présidé par Patrick Liebus, on trouve quatre comités dont celui de Dombes-Cotière de l'Ain. »

Que signifie-t-elle pour vous ?

« Si on me reconnaît quelques "mérites" cela signifie pour moi que je dois en faire profiter

à tous mes concitoyens. C'est dans cet esprit que je me suis engagée auprès du SMLH et que j'en ai pris la responsabilité locale. »

Comment obtient-on la Légion d'honneur ? Faut-il la demander ?

« Surtout pas, ce serait contraire à l'esprit même de l'ordre. Non, il faut que quelqu'un la demande pour vous, identifiant chez vous des "mérites éminents" et un impact sociétal durable de vos actions. L'intégrité morale est un prérequis absolu. Le dossier constitué suit alors un long cheminement partant de la préfecture au ministère concerné puis au conseil de l'ordre de la Légion d'honneur présidé par le grand maître de l'ordre, le président de la République. »

Qu'est-ce qui vous a valu cette décoration ?

« J'ai appris en 2004 que j'étais

1

Un million de personnes ont reçu la légion d'honneur depuis sa création. Les « légionnaires » étaient 330 000 en 1960 pour 80 000 en 2025. En 1962, un code a été instauré pour réguler les effectifs. Le nombre maximum est fixé à 125 000.

admise à l'ordre de la Légion d'honneur en tant que chevalier, au titre du ministère de l'Environnement. C'est mon travail et mon implication dans l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique qui ont été reconnus. »

● **Propos recueillis par notre correspondant Claude Baras**



Isabelle Roussel, présidente de la Société des membres de la légion d'honneur Dombes-Cotière de l'Ain. Photo fournie